DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 JUIN 2022

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Demande de subvention à la DRAC Île-de-France pour numérisation d'archives

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 30 juin 2022 par voie d'affichages notifié le

transmis en sous-préfecture le 30 juin 2022 et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2022

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général des Services



L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC*, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACOUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES. Monsieur JOUSSE*. Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur ROUXEL

- *Monsieur PETROVIC présent à partir du dossier 22 D 01
- *Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 22 D 01
- *Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 22 D 22

Avaient donné procuration :

Madame MACE à Monsieur SAUDO
Madame GOTTI à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur JOUSSE à Madame PEUGNET
Madame ANDRE à Madame AGUINET
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Monsieur HAÏAT
Monsieur GREVET à Madame FRABOULET
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Etait absente:

Madame LESUEUR

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20220629-22-D-08-DE Date de télétransmission : 30/06/2022 Date de réception préfecture : 30/06/2022

Secrétaire de séance :

Monsieur SAUDO

N° DE DOSSIER: 22 D 08

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC ILE-DE-FRANCE POUR

NUMERISATION D'ARCHIVES

RAPPORTEUR: Monsieur BATTISTELLI

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

La Ville a bénéficié ces dernières années d'une subvention octroyée par la DRAC Île-de-France en faveur des actions de numérisation menées par les Archives municipales.

Les Archives municipales ont ainsi récemment numérisé :

- En 2018 : le journal *L'Industriel* (1851-1896)
- En 2019 : la collection d'annuaires de Saint-Germain-en-Laye (1848-1937)
- En 2020 :
 - Les procès-verbaux des conseils municipaux (1900-1925)
 - Les bulletins municipaux officiels (1960-1961)
 - Mairie ouverte, bulletin municipal (1966-1976)
- En 2021 : Le Journal de Saint-Germain (1977- mai 1995)

Ces projets ont été subventionnés à 50% par la DRAC.

Dans la continuité de ces numérisations, il est proposé en 2022 de poursuivre la numérisation du *Journal de Saint-Germain* (juin 1995-1996) et de poursuivre la numérisation des registres de délibérations du Conseil municipal pour la période 1854 - 1901.

Ce projet pouvant prétendre à une subvention de la DRAC, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la prise en charge à hauteur de 50% de la numérisation du *Journal de Saint-Germain* (phase 2) et des registres de délibérations du Conseil municipal (1854 - 1901), au titre de l'année 2022, auprès de la DRAC Île-de-France.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la prise en charge de la numérisation du *Journal de Saint-Germain* (2^e phase) et des délibérations du Conseil municipal (1854 - 1901) au titre de l'année 2022 auprès de la DRAC Ile-de-France et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.